

# INFORMATION A LA POPULATION

Le dossier de concertation lié à la Révision Allégée n°1 du PLU de Charleval a été complété avec l'intégralité des documents issus de cette procédure.

Les pièces du dossier et les registres seront tenus à la disposition du public en Mairie de Charleval et au sein des locaux du Conseil de Territoire du Pays Salonnais aux adresses, jours et heures suivants :

**Mairie de Charleval:** Hôtel de Ville, Place de l'Hôtel-de-Ville, 13350 Charleval - Le lundi, Le mardi et mercredi 8h30 - 12h / Le jeudi 8h30 - 12h / 13h30 - 19h / et le vendredi 13h30 - 16h30.

**Conseil de Territoire :** Direction de l'Aménagement du Territoire, 190 rue du Commandant Sibour 13300 SALON DE PROVENCE / 8h30-12h30 et 13h30 – 17h00, ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 13h30 et de 13h30 à 17h00.

Le public, pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, directement sur le registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/Revision-allee-N1-PLU-Charleval> ou par email à l'adresse suivante : [Revision-allee-N1-PLU-Charleval@mail.registre-numerique.fr](mailto:Revision-allee-N1-PLU-Charleval@mail.registre-numerique.fr)

Il peut également consulter le dossier sur les sites web suivants : <https://www.charleval-en-provence.org> et <http://www.agglopo-le-provence.fr>.

Tout renseignement peut être demandé à la Division Planification Urbaine (Conseil de Territoire du Pays Salonnais - Métropole Aix Marseille Provence, 04-90-59-69-63, [severine.bellon@ampmetropole.fr](mailto:severine.bellon@ampmetropole.fr)).